

La Cour n'est plus en cour à l'Assemblée

LES flingues et les calculettes sont sortis entre la Cour des comptes et l'Assemblée. Les députés ont fort mal pris l'enquête des magistrats sur leurs dépenses et ont contre-attaqué aussi sec.

Réunis, vendredi 7 novembre, pour examiner les crédits de la mission « pouvoirs publics » lors de l'examen du projet de loi de finances 2009, les parlementaires ont relevé, à plaisir, que la Cour des comptes réclamait à l'Etat une augmentation de 7,4 % pour ses dépenses de personnel (170,6 millions d'euros contre 158,9 en 2008). La même Cour qui, à la faveur d'un audit interne distillé, la semaine dernière, dans « Le Journal du dimanche » – au grand courroux de son premier président, Philippe Séguin –, stigmatisait l'envolée des dépenses de l'Assemblée : + 47 % sur dix ans, près de 30 points de plus que l'inflation. Une inflation due, entre autres, à ses dépenses de... personnel.

Réponse pincée des députés, soucieux de défendre leur bel outil de travail. Primo : leur pré-

sident, Bernard Accoyer, a expliqué que l'audit de la Cour des comptes avait été rédigé à sa demande personnelle. Deuzio : le même Accoyer a annoncé que l'Assemblée renonçait à augmenter son budget de 3,8 %. L'amendement, cosigné par les trois questeurs, deux UMP et un PS, n'a pas fait l'unanimité. « Je ne crois pas qu'il faille donner le sentiment de valider les critiques issues de l'audit réalisé par la Cour des comptes ni alimenter de nous-mêmes l'anti-

parlementarisme, qui a trop souvent tendance à resurgir », a ainsi jugé le socialiste Jean Launay. Et le rapporteur spécial des crédits de la mission « pouvoirs publics » d'insister sur « la prééminence du contrôle parlementaire sur celui de la Cour des comptes ». Et une leçon de droit constitutionnel pour les magistrats de la Cour !

Les députés n'entendent pas en rester là. Louis Giscard d'Estaing (UMP) et Jean-Louis Dumont (PS) ont décidé de leur côté

d'organiser, jeudi 13 novembre, une conférence de presse sur une éventuelle réforme de la Cour des comptes. Spécialiste des questions immobilières de l'Etat, Dumont se plaint de n'avoir jamais pu auditionner les responsables de la Cour sur son patrimoine foncier.

Pour calmer le jeu avant le vote de son budget, le premier président de la Cour des comptes a dû, dimanche 9 novembre, donner de sa personne. « Nous ne sommes pour rien dans la divulgation du résumé de ce rapport (sur l'Assemblée) », a expliqué Philippe Séguin, dans le « JDD ». Et de préciser, à toutes fins utiles : « Nous n'avons pas à examiner les comptes des présidents, des questeurs, des groupes, pas plus que l'usage fait par les parlementaires de leurs dotations de personnel ou de frais de mandat. » L'Assemblée peut donc se rendormir. Et voter sans barguigner l'augmentation de crédit... de la Cour des comptes réclamée par Séguin. Lui-même ancien président de l'Assemblée.

Pas d'audit au Sénat

« PAS question d'accepter que la Cour des comptes s'intéresse au Sénat. » C'est la réponse du nouveau président du palais du Luxembourg à Philippe Séguin, qui s'est déclaré « disponible », dans le « JDD », pour contrôler la Haute Assemblée après le Palais-Bourbon. Larcher et ses amis n'entendent pas lais-

ser les magistrats de la Cour mettre le nez dans leurs comptes très opaques. Le Sénat dispose notamment dans ses caisses d'une réserve de 1 milliard et demi d'euros, officiellement destinée à payer les retraites de ses élus.

Un milliard et demi d'euros, surtout en ce moment, ça peut susciter des envies.